

Bruxelles, le 15 janvier 2019
(OR. en)

5343/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0377(NLE)**

**ACP 2
WTO 13
RELEX 27
COAFR 5**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13846/18 - COM(2018) 729 final + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil conjoint établi dans le cadre de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption du règlement intérieur régissant la prévention et le règlement des différends et du code de conduite à l'intention des arbitres et des médiateurs - Adoption

1. Le 5 novembre 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil conjoint établi dans le cadre de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption du règlement intérieur régissant la prévention et le règlement des différends et du code de conduite à l'intention des arbitres et des médiateurs.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition de décision du Conseil susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 13 décembre 2018.

3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:

- adopte, en point "A", le texte figurant dans le document 15617/18, mis au point par les juristes-linguistes, qui servira de base aux négociations au sein du conseil conjoint établi dans le cadre de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part;
- informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
